

Master 1 droit des affaires internationales ou Erasmus

Par **Rashka**, le **22/11/2018** à **18:18**

Bonsoir les juristes,

Etant actuellement en L2, je commence sérieusement à penser au master que je souhaiterai faire plus tard et la question de savoir si je pars une année à l'étranger ou pas. Ayant du mal à me décider, j'espère que vos conseils m'apporteront plus de lumière.

- Alors premièrement vous devez savoir que je n'ai pas l'intention de travailler en France plus tard, ou du moins pas sur le long terme. Mon choix de master se porte alors logiquement sur le droit des affaires internationales (très très sélectif, paraît-il). Le droit s'exporte mal, j'en suis conscient mais pour le moment c'est pas ça mon problème.

- Vu que dans ma faculté on ne peut partir à l'étranger avant le Master 1, je me pose donc la question de savoir s'il est possible de partir à l'étranger (Canada pour ma part) et en même temps de s'inscrire à un master 1 en France ? Ou alors, le fait de faire une année entière au Canada peut-il se retourner contre moi pour l'inscription à un Master 2 en droit des affaires internationales ?

- Si j'y arrive jusqu'au master, il n'est pas question que je perde une année (en allant à l'étranger + une année à me taper un master 1), donc si vous avez des conseils/recommandations, je suis preneur.

Merci à vous,

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/11/2018** à **09:30**

Bonjour

Votre titre a été modifié comme vous le souhaitiez